

déral, au sujet des Ecoles de Manitoba ; et veuillez bien le remarquer, mon affirmation est explicite. Personne, ni directement, ni indirectement, ni par parole ni par écrit, ni par télégraphe ni par téléphone, n'a consommé, conduit ou même commencé avec moi des négociations au nom du Gouvernement.

2o. Les négociations dont vous parlez n'ayant jamais eu lieu, il n'a pas pu être, et il n'a pas été convenu entre le Gouvernement et moi que les autorités fédérales ne désavoueraient pas l'Acte des Ecoles de Manitoba ; tout naturellement, il n'a pas pu être question non plus, dans ces négociations, du danger de compromettre sir John Macdonald vis-à-vis de l'élément Tory, puisque, je le répète, aucune négociation, aucun compromis n'a eu lieu entre le Gouvernement et moi. Mes relations avec les autorités sur cette question des écoles de Manitoba ont été des relations officielles, elles ont été livrées à la publicité dans les documents parlementaires.

3o. Comme je n'ai fait aucune concession ni compromis, je n'ai pas pu recevoir de promesses en retour de ce que je ne donnais pas. Mes espérances, sur cette question vitale, ne se sont jamais appuyées sur autre chose que sur la constitution du pays et le sentiment de justice que j'espérais et espère encore devoir prévaloir dans les conseils de la Nation. Je suis certain que vous-même, Monsieur, vous apporterez d'autant plus de zèle à nous défendre, qu'à votre insu sans doute, il est tombé de vos lèvres et de votre plume de fausses assertions, qui ne peuvent manquer d'être préjudiciables à la cause sacrée que, comme moi, vous avez à cœur de défendre.

4o. Les prétendus arrangements dont vous parlez n'ayant pas eu lieu, ils n'ont pas pu être consignés par écrit. Sir John Thompson n'a pas pu en faire la base de son rapport, et le Gouvernement n'a pas pu s'engager à publier des promesses

publiques et formelles qui en auraient été la confirmation solennelle.

Surpris et peiné du rôle que vous me faisiez jouer dans ces "négociations sans précédents dans les annales parlementaires," vous avez bien voulu vous charger d'excuser ma conduite "devant les catholiques, devant l'histoire." Et vous implorez la pitié en ma faveur en disant dans l'*Electeur* du 18 mai : "Le vieil Archevêque, malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du Cabinet au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui. Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eut pu être gagnée."

Le moins que l'on puisse espérer, c'est que les catholiques, que l'histoire prêteront une oreille favorable aux accents de pitié que vous leur adressez en ma faveur ; pauvre vieillard ! il a compromis une cause qui aurait pu être gagnée ! et cette cause c'est celle des écoles catholiques qui lui tient plus au cœur que la vie même, plus que dix vies, s'il les avait ; néanmoins, il ne faut pas le juger trop sévèrement. Le vieil Archevêque est malade, fatigué, harassé, comme qui dirait le pauvre vieux a l'intelligence obscurcie, le cœur détérioré, la volonté affaiblie. Pitié donc !

Au risque de toucher encore une note discordante, j'ose affirmer que les catholiques, ceux qui connaissent la vérité des faits ; que l'histoire, c'est-à-dire l'histoire véritable, me considéreront avec plus de vérité et de justice que vous ne le faites, sans même avoir recours aux humiliantes excuses que vous invoquez. Ma conscience, et ce tribunal est pour moi de haute instance, ma conscience, Dieu merci, ne me reproche pas ce dont vous m'accusez. Si malheureusement j'ai failli, je dois et veux en porter tout l'odieux, car je ne crois pas être dans une condition telle que je n'aie pas la responsabilité entière de mes actes. Je suis malade, il est vrai ; mais per-